

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 novembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé  
par la résolution 1718 (2006) concernant  
la République populaire démocratique de Corée**

**Lettre datée du 20 novembre 2006, adressée  
au Président du Comité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la République socialiste démocratique  
de Sri Lanka auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à votre note datée du 1<sup>er</sup> novembre 2006, dans laquelle vous faites référence au paragraphe 11 de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité, je vous informe que le Gouvernement sri-lankais est actuellement en train de coordonner avec les administrations concernées les mesures à prendre pour mettre en œuvre les dispositions du paragraphe 8 de la résolution. Étant donné que cette tâche demande du temps, je vous saurais gré de bien vouloir proroger le délai de soumission du rapport, fixé au 13 novembre 2006.

La Banque centrale de Sri Lanka a demandé à recevoir la liste des personnes et entités désignées par le Comité aux fins de l'application de la résolution 1718 (2006), afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires à leur rencontre.

Le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de Sri Lanka  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) A. L. A. **Azeez**

